

CNFPT – La comptabilité? publique en office de tourisme

Montpellier

Dates et durée de la formation

Durée : 2 jours

Date(s) :

9 mars, 10 mars 2020 (Nombre total d'heures de formation : 14)

Public cible

Tarif de la formation :

300 € TTC pour les salariés de droit privé (pas de possibilité de prise en charge par l'OPCO) et gratuit pour les agents de la fonction publique

-

Personnels des offices de tourisme en charge de la comptabilité?

Objectifs

Acquérir les notions fondamentales en comptabilité? publique

Connaitre et maîtriser les principes de la comptabilité? publique

Pré-requis

Notion de base en comptabilité?

Intervenants

Intervenant CNFPT

Tarif de la formation :

300 € TTC pour les salariés de droit privé (pas de possibilité de prise en charge par l'OPCO) et gratuit pour les agents de la fonction publique

-

Contenu de la formation

L'environnement comptable, juridique et budgétaire des collectivités locales : la séparation ordonnateur / comptable et le décret de 1962, l'unité de caisse, les différentes instructions budgétaires et comptables

La nomenclature comptable M14

La chaîne comptable : le cycle de la dépense, le cycle de la recette, les régies

La présentation des documents budgétaires

Le cycle budgétaire

La pratique budgétaire

Exercices pratiques

- **Nombre de personnes** : 15
- **Code action** : D3COP001